

**RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF  
SUR L'ADAPTATION DES PROGRAMMES D'INITIATIVES  
ÉNERGÉTIQUES - VOLET ÉDUCATION**





***COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ADAPTATION DES PROGRAMMES  
D'INITIATIVES ÉNERGÉTIQUES - VOLET ÉDUCATION***

**RECOMMANDATIONS**

**VERSION FINALE**

**LE 14 JUIN 2004**



## MISE EN CONTEXTE

Dans une décision rendue le 5 juin 2003 (D-2003-110), la RÉGIE a accueilli le *Plan Global en efficacité énergétique* (PGEÉ) 2003-2006 du Distributeur sous réserve de quatre ajustements. Parmi ces ajustements, la RÉGIE a exprimé le souhait que les programmes d'initiatives énergétiques destinés aux marchés CI (commercial et institutionnel) et PMI (petites et moyennes industries) soient mis en œuvre, mais elle considère que leurs paramètres et modalités doivent être spécifiquement adaptés à la réalité de la clientèle institutionnelle, notamment municipale, avant le démarrage de ces deux programmes.

## DÉMARCHE D'HYDRO-QUÉBEC

Des consultations menées au cours de l'été 2003 auprès des principaux intervenants du milieu institutionnel, notamment dans trois secteurs particuliers, le municipal, l'éducation ainsi que la santé et les services sociaux, ont permis de dégager un consensus quant à une mise en œuvre rapide des programmes et d'une démarche en deux phases pour l'adaptation des paramètres et modalités des programmes d'initiatives énergétiques - marchés CI et PMI.

Les ajustements suivants ont tout d'abord été apportés :

- *Programme Appuis aux Initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments* : enveloppe budgétaire pour l'année 2004 de 1,5 M\$ spécifiquement dédiée au secteur institutionnel, incluant le secteur municipal, et prise à même le budget total du programme; déplafonnement de l'aide financière par client par année; et, élaboration d'un recueil de pratiques gagnantes pour la conception et la réalisation de projets d'efficacité énergétique intégrant des volets spécifiques à la réalité des milieux municipal, de l'éducation ainsi que de la santé et des services sociaux.
- *Programme Appuis aux Initiatives – Systèmes industriels* : traitement à même l'enveloppe budgétaire du programme de tous les projets d'efficacité énergétique ayant trait aux procédés industriels municipaux; et, déplafonnement de l'aide financière par client par année.

En seconde phase, des comités consultatifs sur l'adaptation des programmes d'initiatives énergétiques à la réalité de la clientèle institutionnelle, marchés CI et PMI, ont été mis en place à l'automne 2003 pour les secteurs municipal, de l'éducation ainsi que de la santé et des services sociaux.

Dans le cadre du *comité consultatif sur l'adaptation des programmes d'initiatives énergétiques – volet éducation*, Hydro-Québec a ainsi convenu avec les principaux intervenants du milieu de l'éducation, des objectifs du comité : identifier les besoins, attentes et préoccupations de la clientèle de ce secteur en matière d'efficacité énergétique et les comparer avec les modalités et paramètres du programme *Appuis aux Initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments*.

Les six rencontres du comité, échelonnées de novembre 2003 à juin 2004, ont permis de dresser un portrait énergétique du secteur de l'éducation ; de réfléchir sur la démarche à privilégier pour implanter des projets d'efficacité énergétique ; d'identifier les besoins non comblés et les pistes de solutions ; et, de rédiger des recommandations. À cette fin, les objectifs, critères d'admissibilité, modalités de participation et exigences spécifiques au programme *Appuis aux Initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments* ont été plus particulièrement analysés.

## RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Les recommandations du *comité consultatif sur l'adaptation des programmes d'initiatives énergétiques – volet éducation* visent à faciliter toutes les étapes du processus d'implantation des projets d'efficacité énergétique et à adapter le programme *Appui aux Initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments* d'Hydro-Québec à la réalité du milieu de l'éducation. Ces recommandations sont regroupées en fonction des six étapes principales de l'implantation de projets d'efficacité énergétique :

- Planification;
- Conception;
- Financement;
- Présentation et autorisation du projet;
- Réalisation;
- Suivi et bilan.

## MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF

Agence de l'efficacité énergétique (AEÉ)

Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ)

Association des collèges privés subventionnés du Québec (ACPQ)

Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ)

Fédération des cégeps

Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)

Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP)

Hydro-Québec (HQ)

Ministère de l'éducation du Québec (MEQ)

## ACRONYMES

AEÉ	Agence de l'efficacité énergétique
AGPI	Association des gestionnaires de parcs immobiliers en milieu institutionnel
AQME	Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie
EÉ	Efficacité énergétique
HQ	Hydro-Québec
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
OEÉ	Office de l'efficacité énergétique

## 1. PLANIFICATION

<b>Besoins non comblés</b>	<b>Recommandations</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• La mission première est celle de l'éducation. Compte tenu de la problématique actuelle de restrictions budgétaires, l'EÉ n'est pas privilégiée : les directions doivent être incitées à mettre en place des projets en EÉ et sensibilisées aux avantages de leur réalisation.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Établir des objectifs cibles de réduction de la consommation énergétique, par secteur d'activité et par type de bâtiment, en fonction des différents réseaux de l'éducation et des réalités régionales. Il est suggéré que ces objectifs soient déterminés suite à une collaboration entre l'Agence de l'efficacité énergétique et le ministère de l'Éducation.</li><li>• Offrir des indicateurs de performance énergétique en fonction de bâtiments types pour identifier le potentiel d'économies d'énergie réalisables. Certains indicateurs étant disponibles (réseau primaire et secondaire public), ou en développement (réseau secondaire et collégial privé), il est suggéré que l'Agence de l'efficacité énergétique et le ministère de l'Éducation collaborent pour définir des indicateurs dans les secteurs collégial (réseau public) et universitaire.</li><li>• Accroître la promotion des programmes de reconnaissance offerts par les organismes présents en EÉ dans le secteur de l'éducation dont HQ, l'AEÉ, l'AGPI, l'AQME et l'OEE.</li><li>• Accentuer les démarches entreprises par l'AEÉ et le ministère de l'Environnement, en collaboration avec leurs partenaires, pour promouvoir le développement durable et faire connaître les engagements du protocole de Kyoto.</li><li>• Poursuivre les programmes de sensibilisation des élèves en efficacité énergétique mis en place par HQ et l'AEÉ et étendre cette sensibilisation à tous les réseaux de l'éducation.</li></ul>

## 2. CONCEPTION DE PROJETS EN EÉ

Besoins non comblés	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoins d'encadrement et d'information pour faciliter l'élaboration des projets d'EÉ :               <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Difficultés de mettre en place des projets d'EÉ à cause du manque de ressources (petits projets) et de la méconnaissance des programmes de support et d'aide financière;</li> <li>➤ Importance d'une validation technique, lors de la planification du projet, par un expert reconnu afin de s'assurer d'une décision judicieuse;</li> <li>➤ Difficulté d'obtenir les budgets requis pour les études préliminaires ou de faisabilité.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partager un responsable en EÉ entre les établissements qui ne disposent pas de ressources spécialisées.</li> <li>• Mettre en place chez Hydro-Québec un processus simple de demande d'aide financière pour l'implantation de mesures d'économies d'énergie dans les petites écoles ou les bâtiments de faible consommation électrique.</li> <li>• Analyser la possibilité d'ajuster les paramètres et modalités du programme <i>Appui aux Initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments</i> d'Hydro-Québec :               <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Considérer comme une seule demande d'aide financière l'implantation de mesures dans plusieurs bâtiments appartenant à un même client;</li> <li>➤ Reconnaître une partie du coût du responsable en EÉ (ressource externe ou interne) comme dépense admissible;</li> <li>➤ Reconnaître les coûts reliés au suivi et au bilan du projet comme dépenses admissibles;</li> <li>➤ Harmoniser le formulaire de demande d'aide financière du programme aux formulaires existants des programmes fédéral et provincial;</li> <li>➤ Offrir, dans les cas de projets majeurs, le versement de l'aide financière selon un mode progressif : remise de l'aide financière en deux versements, au début et à la fin du projet;</li> <li>➤ Considérer l'admissibilité de mesures reliées au facteur de puissance et à la gestion de la pointe afin de sensibiliser les établissements à l'efficacité énergétique et les inciter à implanter des projets;</li> <li>➤ Considérer l'admissibilité de mesures reliées à la remise au point des équipements.</li> </ul> </li> <li>• Poursuivre et accentuer, avec la collaboration des représentants d'Hydro-Québec, la promotion de tous les programmes d'aide en efficacité énergétique disponibles tel que présentement en cours avec l'AEÉ, l'AGPI et l'AQME.</li> <li>• Mettre à jour le gabarit type de présentation des études de faisabilité de l'AEÉ pour s'assurer que l'étude contienne toutes les données requises pour l'implantation de mesures en efficacité énergétique et considère les mesures novatrices.</li> </ul>

Besoins non comblés	Recommandations
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la documentation sur l'EÉ disponible chez différents organismes (tels que l'AEÉ, l'AGPI, l'AQME) et au ministère, dans le recueil des pratiques gagnantes élaboré par HQ.</li> <li>• Inciter les donneurs d'ouvrage, via une participation financière du ministère de l'Éducation, à investir dans l'amélioration de l'EÉ pour les projets de rénovation et de construction neuve.</li> <li>• Inciter les donneurs d'ouvrage, dans les cas où les ressources internes ne sont pas disponibles, à faire appel à des experts reconnus pour valider les mesures et les économies d'énergie proposées dans les analyses énergétiques et les études de faisabilité, particulièrement dans les cas de contrat à long terme avec les entreprises de services éconergétiques.</li> <li>• Accroître l'aide financière pour réaliser les études préliminaires, les analyses énergétiques et les études de faisabilité.</li> </ul>

### 3. FINANCEMENT

Besoins non comblés	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le financement des projets d'envergure est difficile à faire autoriser par les instances décisionnelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir, auprès des différents réseaux de l'éducation, les modalités et les avantages financiers de réaliser des projets clé en main auto-financés tel que permis par la section 5 du «<i>Règlement sur les contrats de construction des immeubles des commissions scolaires</i>».</li> <li>• Autoriser les organismes à inclure dans les projets d'EÉ auto-financés présentés au MEQ des dépenses ayant des retombées sur l'ensemble des activités de l'établissement.</li> <li>• Diffuser auprès de tous les réseaux de l'Éducation, les outils disponibles pour calculer la valeur économique d'un projet en efficacité énergétique, entre autres le chiffrier développé par le ministère de l'Éducation.</li> </ul>

#### 4. PRÉSENTATION ET AUTORISATION DU PROJET

Besoins non comblés	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"><li>Besoin d'accompagnement pour préparer un dossier intégrant tous les éléments pertinents et assurer ainsi une bonne compréhension du projet et une décision favorable.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Diffuser auprès de tous les réseaux de l'Éducation les documents types de présentation d'un dossier aux instances décisionnelles et promouvoir la documentation existante chez les différents organismes tels que l'AEÉ, l'AGPI, l'AQME et HQ.</li></ul>

#### 5. RÉALISATION

Besoins non comblés	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"><li>Difficulté de réaliser les projets d'ÉE dans des bâtiments existants à cause des échéanciers serrés dans le milieu scolaire.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Autoriser le secteur institutionnel à réaliser des travaux majeurs dans les bâtiments existants sans interruption pendant la période estivale.</li></ul>

#### 6. SUIVI ET BILAN

Besoins non comblés	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"><li>Ressources parfois insuffisantes pour effectuer le suivi du projet et vérifier si les objectifs ont été atteints.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Inciter les institutions et les organismes à prévoir dans le budget du projet les ressources nécessaires pour implanter un processus de suivi et d'évaluation du projet.</li></ul>